# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 12 le 13 Ma 5 2020
sous-phefecture
de saint-gaudens

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération nº 01/20

# <u>OBJET : AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL</u>

Vu la compétence obligatoire « Promotion du tourisme dont la création d'un Office de Tourisme » de la Communauté de Communes,

Vu le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10, L 134-6, R 133-1 à R 133-18 et R 134-12,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, en particulier ses articles L2221-10 et R2221-1 et suivants,

Le Président ajoute que la délégation de mission entraîne la signature d'une convention d'objectifs qui a pour objet de définir la répartition des compétences dans le domaine du tourisme entre la communauté de communes et l'Office de Tourisme Intercommunal conformément à la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992.

Vu la convention d'objectifs triennale actée par délibération du conseil communautaire le 19 Avril 2017 pour une durée de 3 ans.

Vu la délibération prise en Bureau au niveau de la Communauté de Communes, autorisant les conditions ci-après énoncées et afin de permettre à l'Office de Tourisme de fonctionner normalement sans discontinuité, le Président propose de délibérer afin :

- de proroger la convention d'objectifs pour 6 mois à compter de Mai 2020, dans l'attente du prochain exécutif,
- de maintenir la subvention dans les conditions prévues à la convention d'objectifs signée en avril 2017, pour la période de Mai à Octobre 2020,

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du comité de Direction à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme Intercommunal conformément au projet annexé à la présente délibération.
- Autorisent le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du Le Président,
Alain CASTEL

PYRÉNÉES 31

LUCHON | ST BÉAT | ST BERTRAND

TOURISME

18 Allées d'Etigny - B.P. 29

31 11 0 LUCHON

Tél.: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23

APE: 7990 Z - N° AU: 031 95 0002

Siret: 804 833 9 Page 9 sur 3

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation: 03/03/2020 Nombre de membres titulaires: 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13



Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération nº 02/20

# OBJET: INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la LOI n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art. 37 (V) permet à l'exécutif de la collectivité territoriale sur l'autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent.

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au BP 2019 y compris celles inscrites dans les décisions modificatives, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date du vote du Budget Primitif 2020, pour le budget général, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2019 (dépenses réelles – dette).

Ce même article prévoit que "dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente".

Je vous propose donc de m'autoriser à engager, liquider et mandater entre le 1er janvier et la date du vote du Budget Primitif 2020, les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget 2019.

Les membres du comité de direction après en avoir délibéré et à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décident :

#### **ANNEXE**

Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020

Désignation	Montant
Chapitre 20	11 250.00 €
Chapitre 21	10 041.00 €

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation: 03/03/2020 Nombre de membres titulaires: 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13 SOUS-PRÉFECTURE

1 8 MARS 2020

SAINT-GAUDENS

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ord<mark>inaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.</mark>

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

# Délibération n° 03/20 OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019

Le Comité de Direction :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour le budget Office de Tourisme.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2º Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**VOTES** pour le budget

Pour : 13

Contre: 0

Abstention: 0

Pour copie confarre, RÉNÉES 31
Le Président
Alain CASTEL
TOURISME
18 Allées d'Etigny - B.P. 29

31110 LUCHON Tél.: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23 APE: 7990 Z - N° AU: 031 95 0002 Siret: 804 833 929 00016



and the same

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MAR\$ 2020 PRÉFECTURE

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 12 1 8 MARS 2020

SAINT-GAUDENS

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération nº 04/20

#### **OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Le comité de direction réuni sous la présidence de Mr Alain CASTEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Mr Alain CASTEL Président

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- après que le président ait quitté la salle ;
- après le vote à 6 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### **VUE D'ENSEMBLE**

A1

#### **EXECUTION DU BUDGET**

			DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 232 916,33	G	1 322 515,83	G- A 89 599,50
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	В	30 116,65	Н	354,80	H- B -29 761,85

REPORTS DE	Report en section d'exploitation (002)	С	(si déficit)	I	99 299,07 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	62 575,46 (si excédent)

.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL CONSTRUCTION	1 263 032,98	1 484 745,16	221 712,18
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D	Q=G+H+I+J	Q-P

RESTES A	Section d'exploitation	E	К
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	L
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	Section d'exploitation	1 232 916,33 =A+C+E	1 421 814,90 =G+I+K	188 898,57
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	30 116,65 =B+D+F	62 930,26 =H+J+L	32 813,61
	TOTAL CUMULE	1 263 032,98 = A+B+C+D+E+F	1 484 745,16 =G+H+I+J+K+L	221 712,18

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

- 2° constate aussi pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations, les membres votants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du Le Président Alain CASTEL

PYRÉNÉES 31
LUCHON I ST BÉAT I ST BERTRAND
TOURISME

18 Allées d'Etigny - B.P. 29 31110 LUCHON Tél.: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23 APE: 7990 Z - N° AU: 031 95 0002 Siret: 804 833 929 00016

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

# Délibération n° 05/20 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le comité de direction décide à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, d'affecter le résultat comme suit :

AFFEC	TATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A.	RESULTAT DE L'EXERCICE (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	. 00 500 50
В.	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	+ 89 599.50
	Ligne 002 du CA (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+99 299.07
C.	RESULTAT A AFFECTER	+188 898.57
	= A+B (hors RAR)	
	Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	
SOLDE	D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSMENT	
D.	SOLDE D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSMENT (précédé du signe + ou -)	
	D001 si déficit	+32813.61
	R001 si excédent	
E.	SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT (3) (précédé du signe + ou -)	į
	Besoin de financement	
	Excédent de financement (1)	
BESOIN	I DE FINANCEMENT F= D+E	
AFFECT	ATION = C= G+H	+188 898.57
1)	Affectation en réserves R1068 en investissement	
	G= au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2)	H. Report en fonctionnement R002 (2)	+188 898.57
DEFICE	T REPORTE D 002 (4)	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du Le Président
Alain CASTEIR É NÉES 31
TOURISME
8 Allées d'Etigny - B.P. 29
31110 LUCHON
Tél.: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.1
APE: 7990 Z - N° AU: 031 95 0002
Siret: 804 833 929 00016

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération n° 06/20 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS DE BILLETTERIE

Afin d'alléger le fonctionnement administratif lié aux services de la billetterie de l'OTI, le Président propose au comité de direction de donner une délégation de signature au Directeur pour la signature de toute convention de billetterie.

Le Directeur est tenu de respecter les modalités et taux de commissionnements votés par le comité de direction. Pour rappel, ces taux de commissions sont régis par la délibération N° 04/19 du 04/06/2019 à savoir un taux de :

5% de commission sur le total des ventes de billets de spectacles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et-an que dessus.

Le Président propose de compléter cette mention en notant que ce même taux s'entend pour toute prestation à l'égard de tiers, pour les ventes de billets, qu'il s'agisse de visites ou de toutes autres prestations commerciales.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de commissions pour les ventes de billets de spectacles ou autres prestations organisées par les collectivités ou la Communauté de Communes du territoire des Pyrénées Haut Garonnaises.

Une convention type sera proposée aux organisateurs et complétée par des informations techniques propres à chaque situation.

Le Comité de Direction, après délibération, à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention des membres présents donne son accord :

- pour prendre en compte la mention liée au taux de commissionnement de 5% pour toutes prestations à l'égard de tiers, qu'il s'agisse de ventes de billets, de visites ou de toutes autres prestations commerciales pour des associations ou organismes extérieurs.
- pour autoriser le Directeur à signer les conventions sous réserve de respecter les modalités et les taux de commissionnement délibérés.
- pour autoriser le Directeur à ajouter les mentions techniques et logistiques propres à chaque cas.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
En sous-préfecture de Saint-Gaudens du
Et publication ou notification du

Le Président
Alain CASTEL

YRÉNÉES 37

FOURISME

18 Allées d'Étigny - B.P. 29

31110 LUCHON

31110 LUCHON

35.61.79.21.21 - Fax : 05.61.79.11.7

APE : 7990 Z - N° AU : 031 95 0002

Siret : 504 533 929 00016

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13 le | \$ 1...5 255 SOUS-PREFECTURE DE SAUT-GAUDENS

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération n° 07/20 AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION EDF

Monsieur le Président rappelle, EDF est un producteur hydroélectrique qui développe et exploite un parc de centrales hydroélectriques. Il participe également à la vitalité économique et à l'attractivité des territoires en développant notamment une politique de valorisation du patrimoine industriel. EDF gère la centrale hydroélectrique du Lac d'Oô, située sur la commune de Bagnères de Luchon. Un espace de découverte est ouvert aux scolaires et au grand public, des visites de ces espaces sont organisés.

Les visites de la centrale sont assurées par un salarié de l'Office de Tourisme, la présente convention fixe les dispositions à mettre en œuvre en vue de la planification, de l'organisation et de l'accompagnement des groupes de visiteurs pour visiter cette centrale.

En contrepartie de cette prestation, EDF verse à l'Office de Tourisme une participation annuelle de 10 000€.

Le projet de convention qui détaille cet accord est annexé à cette délibération.

Le Comité de Direction, après délibération, à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention des membres présents donne son accord :

- pour autoriser le Directeur à signer la convention annexée à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du PYRENEES 37
LUCHON | SY BEAT | ST BERTRAND
TOURISME
18 Allées d'Etigny - B.P. 29
31110 LUCHON
1. 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23
APE: 7990 Z - Fax: 05.61.79.11.23
Siret: 804 233 223 20016

Le Président Alain CASTEL

#### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

# Délibération n° 08/20 CONVENTION D'EXPOSITION BUREAU D'INFORMATION DE SAINT BEAT-LEZ

La Mairie de St Béat met à disposition gratuitement les locaux situés place Victor CAZES à St Béat-Lez pour l'activité de l'Office de Tourisme. Le bureau d'informations est attenant à une salle d'exposition utilisée librement par l'Office de Tourisme ou la Mairie de St Béat-Lez.

La délibération N° 04/19 du 04/06/2019 ne précise pas de manière précise ce cas. Lors de la vente d'œuvres, par défaut, un taux de commissionnement de 10% est appliqué au même titre que pour une vente boutique de livres ou d'affiches.

Au vu de la particularité de la situation, Monsieur le Président propose de supprimer le commissionnement sur les ventes d'œuvres exposées dans la salle de l'Office de Tourisme.

L'objectif est de soutenir l'artisanat et le savoir-faire local.

Une convention devra être signée afin de définir les modalités, responsabilités et conditions d'exposition de la salle.

Le Comité de Direction, après délibération, à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention des membres présents donne son accord :

- pour autoriser le Directeur à signer les conventions sous réserve de respecter la présente délibération.
- pour autoriser le Directeur à ajouter les mentions techniques et logistiques propres à chaque cas.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

le 13 km\$ 2020

Sous-prefecture
De Saut-Gaudens

PYRÉNÉES 31

TOURISME

18 Allées d'Etigny - B.P. 29

31110 LUCHON

7-1.: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23

APE: 7990 Z - N- AU: 031 95 0002

Siret: 804 833 929 00016

Le Président Alain CASTE

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du

# EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation: 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants: 13

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

Présents : AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés : GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération nº 09/20 MODIFICATIONS CONTRATS DE TRAVAIL ET FICHES DE POSTES PERSONNEL

Suite aux évolutions de l'Office de Tourisme d'un point de vue logistique et structurel, le Président informe le comité de direction de la nécessité de signature d'avenants et/ ou de modifications de fiches de postes pour plusieurs

Monsieur le Président informe le comité de direction de la teneur des modifications par service :

- Le service comptabilité :
  - Marlène AUGUSTIN : changement lieu de travail (de Luchon à MARIGNAC FRONSAC) modification temps de travail suite à la demande du salarié (réduction horaire) ECHELON 2.1 - INDICE 1837
- Le service accueil :
  - Fabienne RIBIS : changement lieu de travail (de St Béat à MARIGNAC FRONSAC en dehors des périodes d'ouverture du bureau de St Béat) ECHELON 1.3 - INDICE 1553
  - Emmanuelle BONNES : modification de fonction / mise à jour fiche de poste / avenant contrat de travail ECHELON 1.3- INDICE 1520
  - Cécile MICHAUT : modification de fonction / mise à jour fiche de poste / avenant contrat de travail ECHELON 1.3- INDICE 1520

REQU

- Le service visites :
  - Nathalie BENELLI: révision de la répartition temps de travail
  - 13 km 5 1023 ECHELON 1.3. - INDICE 1503 SOUS-PREFECTURE Le service partenariat : DE SAINT-GAUDENS
    - o Valérie DESAIGUES : répartition temps de travail, changement lieu de travail (de Luchon à MARIGNAC - FRONSAC), modification d'indice et de fonction mise à jour fiche de poste / avenant contrat de travail

ECHELON 2.1- INDICE 1676

- La direction par intérim :
  - Marion ABADIE: Organisation du poste, modification du temps de travail, changement lieu de travail (de Gourdan Polignan à MARIGNAC - FRONSAC) et modification d'indice ECHELON 3.1- INDICE 2613
  - Anthony GONZALEZ: Organisation du poste et changement lieu de travail (de Luchon à MARIGNAC - FRONSAC) ECHELON 2.3.- INDICE 2009

Les autres clauses prévues au contrat ou votées par le comité de direction restent inchangées.

Le Comité de Direction, après délibération, à 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention, autorise :

- Le Président à signer les modifications pour le contrat de la Directrice par intérim, Madame Marion ABADIE
- La Directrice par intérim à signer les avenants et fiches de postes pour le personnel.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du

PYRENEF

Le Président, Alain CASTEL

TOURISME 18 Allées d'Etigny - B.P. 29 31110 LUCHON 1: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.7 APE: 7990 2 - N° AU: 031 95 00002 Siret: 804 833 929 00016

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13

Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération n° 10/20 OUVERTURE POSTE CDD 6 MOIS

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité de Direction :

L'office de tourisme intercommunal dont le siège social est situé à Luchon, possède un Bureau d'information touristique à Saint-Béat Lez.

Au vu des périodes et horaires d'ouverture (d'avril à septembre), le Président propose :

- De créer un poste non permanent pour une période de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre 2020 à temps complet ;
- De proposer au salarié un échelon maximum de 2.2. conformément à la convention collective des Organismes de Tourisme (Indice max 1716)
- De recruter un assistant de développement pour exercer les missions ou fonctions principales suivantes :
  - Accueillir et informer la clientèle française et étrangère
  - Assurer la promotion de la destination Pyrénées 31 via l'information et le conseil éclairé pour inciter les clients à séjourner et à les fidéliser
  - Participer à la mise en place du plan d'actions voté par le comité de direction
  - Être un appui / Assister la Direction dans le cadre des nouvelles orientations de l'Office de Tourisme

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité de Direction à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- D'autoriser le Directeur à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création de ce poste et au recrutement ;
- De respecter les conditions salariales à savoir un échelon maximum de 2.2. conformément à la convention collective des Organismes de Tourisme (Indice max 1716);
- De donner pouvoir au Directeur de signer tout document y afférent;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

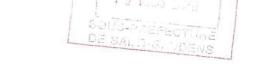
Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION du 10 MARS 2020

Date de convocation : 03/03/2020 Nombre de membres titulaires : 20

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 13



Le 10 Mars 2020, le Comité de Direction étant assemblé en session ordinaire, au lieu de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CASTEL, Président.

<u>Présents</u>: AZAM Audrey, CASTEL Alain, DUMAIL Bernard, LADEVÈZE Michel, MARTIN Denis, OUSTALET J. Pierre, LEGRAND Philippe, LAGLEIZE Patrick, ANTONA Francine, MIEGEVILLE Christian, GUETTE Kévin, PEYROULET Serge, PHILIPS OULIÉ Hélène, BOE Patrick, PIASECKI Geneviève, GARNIER Paul

À titre consultatif: BASSERAS Xavier, CHANGEUX Anna, ABADIE Marion, GIBIARD Sylvie, MICOUD Jean

Absents ou excusés: GROS Joël, FERRÉ Louis, SALVATICO J. Paul, SICART Jean, STRADÈRE Michèle, UCHAN M. Claire, LADRIX J. Paul, RIVAL Patrice, MORA Bernard, LAGACHERIE Luce, BORDES J. Claude, HORMIÈRE Charles, LARQUÉ Serge, COMET Sylvain, PANATIER CAZES Danièle, SAINT-MARTIN Yvon, LARQUÉ Alain, DAURE Muriel, ALÈGRE Dominique, MOTARELLA Stéphane, MAZEAUD Philippe, TINÉ J. Claude, FOURCADET P. Bertrand, AMAT CHEIL Julien, BOLAND Pauline, GARCIA Laurent, POUNAU Hervé

#### Délibération n° 11/20

#### OBJET: OUVERTURE DE POSTES DE SAISONNIERS JUILLET / AOUT 2020

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité de Direction :

En période estivale, le service accueil de l'office de tourisme intercommunal dont le siège social est situé à Luchon et qui possède un Bureau d'information touristique à Saint-Béat Lez nécessite un renforcement de son équipe. Au maximum, le besoin est de trois saisonniers en juillet et trois saisonniers en août. Le nombre de saisonniers sera revu à la baisse au regard du nombre de vacataires mis à disposition gratuitement par le Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Au vu de ce contexte, le Président propose :

- De créer trois postes de saisonniers pour les mois de juillet et août 2020 pour exercer comme missions ou fonctions principales l'accueil et l'information de la clientèle.
- De proposer au saisonnier un échelon 1.1 conformément à la convention collective des Organismes de Tourisme (Indice 1360)
- D'adapter le nombre de recrutements suivant les mises à disposition et les besoins du moment afin de limiter le recours aux saisonniers.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité de Direction à 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- D'autoriser le Directeur à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la création des postes saisonniers nécessaires au bon fonctionnement de l'Office de Tourisme
- De donner pouvoir au Directeur de signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt En sous-préfecture de Saint-Gaudens du Et publication ou notification du Le Président,
Alain CASTEL PYRÉNÉES 31

LUCHON I ST BÉAT | ST BERTRAND

TOURISME

18 Allées d'Étigny - B.P. 29

31110 LUCHON

1: 05.61.79.21.21 - Fax: 05.61.79.11.23

APÉ: 7990 Z - N' AU : 031 95 0002

Siret : 804 333 929 00016

1/1